



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

PRÉFET DU VAL D'OISE

DIRECTION DES MIGRATIONS ET  
DE L'INTÉGRATION  
Bureau de l'intégration et des  
naturalisations  
Section Asile et titres de voyage

## **TITRE DE VOYAGE POUR RÉFUGIÉ MAJEUR, APATRIDE OU PROTÉGÉ SUBSIDIAIRE**

Le dépôt et le retrait d'un titre de voyage doit se faire impérativement au guichet de la Préfecture, en présence de l'intéressé (enfants compris).

**Toutes les rubriques du formulaire doivent être complétées**  
*(Tout dossier incomplet sera refusé)*

### LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR

- Formulaire complété et Cerfa signé en noir (à demander à l'accueil général)
- Décision OFPRA ou CNDA d'admission au statut de réfugié (pour une première demande produire l'original+photocopie)
- Carte de séjour en cours de validité (original+photocopie)
- Justificatif de domicile : quittance de loyer, facture d'électricité, gaz ou eau de moins de 3 mois (original+photocopie) ; PAS D'ÉCHÉANCIER ANNUEL
- 2 photos d'identité récentes, identiques et **non découpées** (tête nue, racine des cheveux, oreilles et cou visibles)
- 1 enveloppe affranchie au tarif en vigueur avec vos nom et adresse
- Photocopie de l'ancien titre de voyage (pages avec visas et cachets et toutes les pages marquées)
- En cas de perte ou de vol : déclaration faite au commissariat de police.

**LA PRÉSENCE DU DEMANDEUR EST INDISPENSABLE AU DEPOT ET AU RETRAIT  
DU TITRE**